REGLEMENT SALLE de la 3ème MI-TEMPS

LOCATION:

Gratuite pour les associations du village.

100 €uros pour les particuliers du Village.

100 €uros pour les activités commerciales.

Pour les besoins scolaires : - Ecole maternelle (Précision : la salle n'est pas une salle de cours

- Ecole élémentaire ni une salle de sport)

- Collège

• La salle est prêtée aux partis politiques pendant la période officielle des campagnes électorales.

• Caution de nettoyage de 100 euros à demander.

• La salle ne pourra pas être louée pour des mariages

CAUTION: (modalités)

Caution Dégradation : 1500 Euros Caution de nettoyage : 100 €uros

Chèque à l'ordre du « trésor public » qui sera rendu après état des lieux à la fin de l'occupation de la salle.

ETAT DES LIEUX: mobilier (nombre de tables, chaises), propreté, éclairage, chauffage, cuisine (évier, frigo), WC

MATERIEL:

Le matériel demandé par les utilisateurs sera **entreposé dans la salle**, afin que ceux-ci puissent **l'installer à leur convenance**. Tout le matériel devra être remis **impérativement en place**.

NETTOYAGE:

Le matériel pour le nettoyage sera à fournir par les services techniques de la Mairie.

La salle devra être laissée propre après utilisation :

- Le week-end : au plus tard le dimanche

- La semaine : le jour même

OCCUPATION DE LA SALLE:

La salle **sera louée aux particuliers du village.** Sous réserve de disponibilité Et pour faciliter **l'installation** et la **décoration**, les locaux seront mis à disposition **la veille.**

La salle devra être libérée à une heure du matin impérativement.

Les véhicules devront **respecter le stationnement prévu** aux abords de la salle.

Au moment du départ de la salle, veiller à ne pas déranger les alentours (klaxons, cris, bruits divers, etc..).

Les portes et fenêtres devront être fermées durant l'utilisation de la salle.

Les **ordures ménagères** seront mises dans <u>les containers</u> prévus à cet effet et les **bouteilles** et **cartons dans les colonnes** du tri sélectif.

A partir de 22 h 00 les nuisances sonores seront interdites conformément à la loi.

DISPOSITION DES CLES:

A. Un cahier devra être signé au moment du prêt de la clé.

Un contrôle de la salle sera effectué le jour de la remise de la clé.

B. Signature au retour de la clé.

Contrôle de la salle au retour de la clé.

<u>RESERVATION</u> :			
Date de la réservation : N° de Téléphone / Portable		Motif	••••••
Pour retenir la salle :			
 Dépôt des chèques de cauti Priorité sera donnée aux As La salle sera louée à celui par exemple. Pour le 31 décembre : c'é 	ssociations du village. qui l'aura retenue le prer	mier, en sachant <i>que la Mairie est j</i>	prioritaire en cas d'élections
Le présent règlement a été adopt décision du dit conseil.	é lors du conseil munici	pal en date du 2014 et pourra être	modifié suite à une nouvelle
Utilisateurs	Nom	Nom du responsable	Prénom
Particuliers du village □			
Besoins Scolaires			
Associations Village			
Activités commerciales Village □			
Nombre de Personnes		Signature	e :
Lu et Approuvé,	le		
(La salle est prêtée aux Partis Politiques pendant la période officielle des Campagnes électorales)			
Nom du Responsable Mairie (Désigné) :			